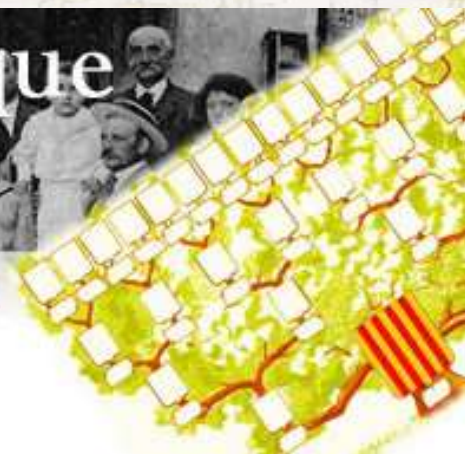


# Cabinet Généalogique de Provence

Généalogie - Histoire des familles

Alain Agnel-Giacomoni  
Généalogiste familial



TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022	04 Archives Départementales Archives Communales	05, 13, 83, 84 Archives Départementales Archives Communales	AUTRES Archives Départementales CHAN, BnF, SHAT
<b>Base horaire</b>	35 euros <i>(minimum de facturation de 70 €)</i>		40 euros <i>(minimum de facturation de 500 €)</i>
<b>Journée (7 heures)</b>	210 euros		250 euros <i>(minimum de facturation de 500 €)</i>
<b>Recherche à l'acte</b> (Etat civil / Registres paroissiaux)	15 euros <i>(minimum de facturation de 70 €)</i>	17 euros <i>(minimum de facturation de 70 €)</i>	/
+ Photocopie papier A4	0,20 € / page	0,40 € / page	/
<b>Recherche à l'acte</b> (notaires, insinuations, ...)	25 euros <i>(minimum de facturation de 70 €)</i>	35 euros <i>(minimum de facturation de 70 €)</i>	/
+ Photographie et tirage papier A4	1 € / page		/
<b>Transcriptions</b>	Tarif à l'acte ou à la page - nous consulter <i>(minimum de facturation de 70 €)</i>		
<b>Photocopies A4 / A3</b>	0,25 € / 0,50 €	0,30 € / 0,60 €	selon tarif en vigueur
<b>Etude familiale développée</b>	Nous consulter		
<b>Saisie de données / création d'arbres généalogiques</b>			
<b>Etude de Dossier Analyse de documents</b>	70 euros <i>(non facturés en cas d'acceptation du devis)</i>		
<b>Transfert sur CD</b>	15 euros		
<b>Intervention publique / conférence / communication</b>	A partir de 210 euros		

## CONDITIONS DE REALISATION

- ⇒ Seules les demandes relativement précises peuvent bénéficier du tarif à l'acte. Dans le cas contraire le tarif horaire est applicable.
- ⇒ Pour toute commande supérieure à 500 €, le paiement peut s'effectuer en deux fois.
  - un acompte de 50 % à la signature du contrat.
  - Le solde à réception de la facture.
 Des facilités de paiements peuvent être accordées sur demande.
- ⇒ Pour tout nouveau client ou pour toute commande inférieure à 500 euros, le règlement doit être joint, après devis, à l'accord du client.
- ⇒ Pour toute recherche portant sur des documents soumis à autorisations, le client devra justifier de son lien de parenté direct avec la personne recherchée. Il devra en outre signer un mandat autorisant le généalogiste à obtenir la copie des actes concernant ses ascendants directs. En aucun cas le client ne pourra obtenir la copie des actes concernant des collatéraux ou des tiers, en dehors des conditions de communication légales.
- ⇒ Les tarifs indiqués ci-dessus ne comprennent pas :
  - \* Les frais de correspondance (tarif postal en vigueur).
  - \* les frais de déplacements.
  - 04 : gratuits.
  - 05, 13, 83, 84 : 80 € / jour
  - 75, 2A, 2B : 260 Euros le premier jour + 80 € / jour supplémentaire
  - Autres : 50 centimes / kilomètre / jour.

TVA non applicable art. 293.B du CGI

